



VTT CROSS-COUNTRY - XC

Saint Pierre du Mont Base de Loisirs du Marsan

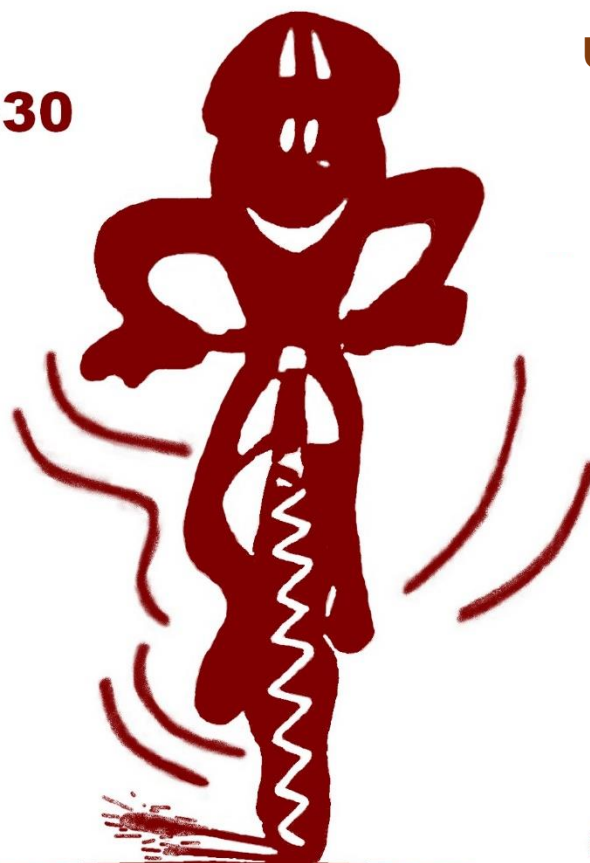
Samedi 7 Mars 2026

1ère Epreuve du Challenge Pyrénées Ouest

1er départ 14h30

**U7, U9, U11, U13,
U15, U17**

Filles et Garçons



Inscriptions par internet FFC

CHAMPIONNAT BI-DÉPARTEMENTAL

LANDES / PYRÉNÉES-ATLANTIQUES



Département
des Landes



Renseignements: durou.jean-marie@wanadoo.fr - 06 81 22 07 50



PROGRAMME - REGLEMENT

Le Stade Montois Cyclisme organise un VTT cross-country XC destiné aux jeunes, le samedi 7 Mars 2026 sur la Base de loisirs du Marsan, ce VTT est placé sous le règlement de la FFC. Le parcours est une variété de terrains vallonnés, composé de boucles de 1,5 à 2 km, avec un dénivelé adapté aux catégories.

Ce VTT sera support du Championnat Bi-Départemental U15 – U17 du CD40 et CD 64 et sera la 1ère épreuve du Challenge Pyrénées Ouest

Participation

Compétition ouverte aux jeunes de 7 à 16 ans dans l'année : U7, U9, U11, U 13, U15, U17, garçons et féminines licenciés à la FFC.

Renseignements : Fabien Dinville : fabindinville.smc@gmail.com – 06 08 66 93 06
Jean Marie Durou : durou.jean-marie@wanadoo.fr – 06 81 22 07 50

Engagements : 10€ pour les licenciés FFC et 12€ pour tous les autres participants

Programme

- **13h30 à 14H15 l'accueil** pour la remise des plaques de cadre, s'effectuera au-dessus du terrain de volley-ball
- **14h30 les départs** seront donnés par catégories suivant le nombre de participants.

Départs Catégories	Distance maximale	Durée minimale	Durée maximale
- U7, F&G	2 km	8 min	10 min
- U9, F & G	4 km	10 min	20 min
- U11, F&G	5 km	15 min	25 min
- U13, F & G	7 km	20 min	30 min
- U15, F & G	10 km	30 min	40 min
- U17, F & G	30km	40 min	50 min

Zone de départ, mise en grille

Le placement sur la ligne de départ s'effectuera et se fera avec obligatoirement un pied à terre pour chaque compétiteur.

Zone d'arrivée

Les concurrents sont considérés en course jusqu'au passage de la ligne d'arrivée.

Zone de ravitaillement

Le ravitaillement est autorisé en zone technique sauf décision contraire du collège arbitral.

Équipement

Le port d'un casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve, reconnaissances des circuits comprises.

Seuls les vélos VTT sont autorisés et doivent répondre aux normes de sécurité élémentaires pour :

- Freins en état de fonctionnement
- Embouts de guidon bouchés
- Absences de parties saillantes

Les embouts de guidon ou « cornes » ne sont pas admis sur toutes les épreuves

Réparation et aide extérieure : Les éducateurs de l'ensemble des clubs seront là pour effectuer le dépannage dans la zone technique aménagée près de la ligne d'arrivée, chaque compétiteur pourra remplacer tout élément mécanique, le cadre du VTT ne peut être remplacé.

Modification

Seul les arbitres et l'organisateur, se réservent le droit de modifier le programme du cross-country.

Protocole - Récompenses : les 3 premiers (es) de chaque catégorie seront récompensés par des lots en nature.

Les Podiums des Championnats Bi-départementaux U15 et U19 seront médaillés par chaque Comité CD40 et CD64.

Pénalités

- Jets de détritus en dehors des zones prévues
- Assistance matérielle durant l'épreuve, hors zone de dépannage : mise hors course sauf pour les poussins et pupilles
- Absence sur un contrôle de passage : mise hors course
- Circulation en sens inverse du circuit : mise hors course
- Refus de céder le passage par un concurrent rattrapé : mise hors course
- Non-respect du parcours : mise hors course
- Non-port des équipements individuels de sécurité : refus de départ
- Toute attitude antisportive ou manifestation intempestive d'un concurrent ou de son entourage (non-respect des autres concurrents, propos injurieux envers les organisateurs ou les arbitres) peut entraîner la mise hors course.

Les éducateurs habilités accompagnant les groupes de compétiteurs pour les entraînements ou reconnaissance à vélo sont tenus de porter les équipements complets en rapport à la discipline.

LE CIRCUIT



MERCI A NOS PARTENAIRES



CESCUTTI

BERNADET
CONSTRUCTION



AQUITAINE

BANQUE ET ASSURANCES

SKODA

Kennedy Auto
Dax - Mont de Marsan



Groupama
la vraie vie s'assure ici



Studio Ernest

Tel : 05 58 06 36 60

Fax : 05 58 75 08 72

E-mail : studioernest@wanadoo.fr

50, rue Gambetta
40000 Mont de Marsan



**PLATRERIE - PLAQUES
FAUX PLAFONDS
ISOLATION**



Sarl **SCOLLI Eric**
470, avenue Georges Sabde



Département
des Landes

